



Le 17 septembre 2021

A Madame, Monsieur, les parents d'élèves,

OBJET : dispositif DEVOIRS FAITS

Madame, Monsieur

Le travail personnel est important pour la réussite de la scolarité. Les devoirs doivent également contribuer à l'individualisation du parcours des élèves. Le programme Devoirs faits propose aux collégiens volontaires des études dirigées dans l'établissement à partir du 27 septembre 2021.

Qu'est-ce que Devoirs faits ?

Devoirs faits est un temps de travail essentiel qui offre un cadre privilégié pour favoriser l'autonomie et les progrès de vos enfants cela ne signifie pas qu'ils n'auront plus de devoirs à faire à la maison.

Devoirs faits peut être assuré par des professeurs, des personnels d'éducation, ou d'autres intervenants qui auront reçu une formation spécifique au programme.

Devoirs faits est coordonné par Mme Pénichon-Bourgouin, enseignante et M. Missou, principal de l'établissement.

Est-ce que mon enfant peut en bénéficier ?

Un temps d'étude accompagnée en dehors des heures de classe pourra être proposé à votre enfant. Vous pouvez aussi en faire la demande. Cette étude sera gratuite.

Quand ces études auront-elles lieu ?

Elles pourront avoir lieu dans *les moments libres des emplois du temps* **sur inscription** (feuille d'inscription ci-jointe).

La salle de permanence sera également ouverte à Devoirs faits les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h30 à 13h25 (20 places disponibles **sans inscription préalable**).

Nous vous assurons, Madame, Monsieur, de notre attachement à la réussite de tous les élèves du collège.

Mme Pénichon-Bourgouin et M. Missou
Enseignante Principal